



2017 / 2018

# INSCRIPTION ANNUELLE

DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 31 MARS 2017

NOTRE MOT  
D'ORDRE...  
**PROTÉGER  
LE PUBLIC!**

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec



NOTRE MOT  
D'ORDRE...  
**PROTÉGER  
LE PUBLIC!**

CONNECTEZ-VOUS AU  
[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca) « Mon portail »

FACILE, RAPIDE ET SÉCURITAIRE!



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

## NOTRE MOT D'ORDRE... PROTÉGER LE PUBLIC!

Notre engagement pour les prochaines années : intensifier nos actions de protection du public, améliorer la pratique professionnelle et optimiser l'expérience client de chacun de nos interlocuteurs.

**Ensemble, continuons à mettre notre profession au service du public.**

### INSCRIPTION FACILE EN

#### TROIS ÉTAPES :

- 1 Ayez en main votre numéro de membre et votre mot de passe
- 2 Connectez-vous au [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca) « MON PORTAIL »
- 3 Mettez à jour vos renseignements personnels et procédez à votre inscription

En tout temps, vous pouvez vous procurer des reçus officiels pour vos déclarations de revenus sur le site de l'Ordre.

### RESPECTEZ LES DÉLAIS POUR ÉVITER LES FRAIS DE RETARD

Renouvelez votre inscription et faites le paiement de votre cotisation au plus tard le 31 mars 2017; vous éviterez ainsi de **payer des frais de réinscription équivalant à 50 %** du montant de votre cotisation annuelle.

Connectez-vous au [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca) « MON PORTAIL »

### COTISATION SUPPLÉMENTAIRE

Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité, le 16 décembre dernier, le Plan ING2020, issu de l'exercice de planification stratégique 2017-2020 et du cadre financier qui l'accompagne. Le Plan ING2020 permettra à l'Ordre de renforcer ses mécanismes de protection du public, de compléter ses activités de transformation et d'encore mieux soutenir ses membres.

Le déploiement du Plan ING2020 débutera le 1<sup>er</sup> avril 2017 et sera notamment axé sur :

- la réduction des délais d'enquêtes au Bureau du syndic;
- l'amélioration du programme d'inspections professionnelles;
- l'intensification du programme de prévention de la pratique illégale du génie;
- l'implantation d'outils informatiques permettant de soutenir les membres plus efficacement.

Des ressources additionnelles seront requises pour financer la mise en œuvre des actions de protection du public prévues par le Plan ING2020. Le cadre financier qui a été adopté prévoit donc une contribution additionnelle des membres de 50 \$ (17 \$ pour les membres retraités).

Le Plan ING2020 constitue un élément clé pour permettre à l'Ordre d'améliorer les services aux membres et de renforcer ses activités de protection du public.

### INSCRIPTION REQUISE POUR LES INGÉNIEURS JUNIORS

Vous êtes nouvellement inscrit au tableau des membres de l'Ordre ? Cette inscription est valide pour l'année financière se terminant le 31 mars 2017. Pour maintenir votre inscription, **vous devez la renouveler pour l'année 2017-2018**, avant le 31 mars 2017.